

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Analyses paysagères pour l'étude de l'emplacement futur du Musée romain d'Avenches

Le Conseil d'Etat a accepté un crédit d'étude de 60'000 francs pour mener des analyses paysagères permettant de déterminer un site pour le futur Musée romain d'Avenches.

Pour donner suite à la motion Roxane Meyer et consorts demandant au Conseil d'Etat de réactiver le dossier du musée d'Avenches, un comité de programmation travaille sur un projet de futur «Site et Musée romain d'Avenches». En effet, la situation du musée aujourd'hui, dont les activités sont réparties dans quatre bâtiments vétustes, constitue un véritable handicap pour la visibilité et le rayonnement de l'institution, ainsi que pour le travail des collaborateurs.

L'objectif est de réaliser un musée comprenant un centre de recherche archéologique de portée nationale dans un site intimement lié à la zone archéologique.

En fonction de ses objectifs et de ses missions, la direction du musée a défini un programme qui tient compte des différentes fonctionnalités nécessaires à la bonne marche du musée et du site: un laboratoire de conservation et restauration, des locaux techniques, un dépôt archéologique, une bibliothèque, des espaces réservés aux études, à la médiation culturelle, à l'accueil des publics, et surtout des surfaces pour des expositions tant permanentes que temporaires.

La réflexion sur les sites possibles est en cours. Elle doit faire l'objet d'une concertation étroite avec les autorités de la Commune d'Avenches. Préalablement au choix définitif, il a été convenu de conduire une étude paysagère permettant de déterminer l'impact éventuel d'une construction sur le paysage.

Dans sa séance du 28 mars 2012, le Conseil d'Etat a approuvé l'octroi d'un crédit d'étude de 60'000 francs à cet effet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mars 2012

DFJC, Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40